



ARRÊTÉ DU MAIRE

n°2025/037/E

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

Objet : Désignation de la Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs (PRADA)

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 330-1 et R. 330-2 à R. 330-3 ;

Considérant la nécessité de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;

Considérant que Madame Elise Ferraut, secrétaire du maire, dispose des compétences requises pour assurer efficacement les missions liées à l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est désignée en qualité de Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs (PRADA) pour la commune de Cabriès-Calas :

- Madame : FERRAUT Elise,
- Profession : Secrétaire du maire,
- Tél. : 04 42 28 14 19,
- Courriel : assist.dga@cabries.fr.

ARTICLE 2 : La PRADA est chargée :

- de recevoir les demandes d'accès aux documents administratifs,
- d'y répondre conformément aux délais légaux,
- de veiller à la bonne instruction des demandes de réutilisation d'informations publiques,
- d'assurer l'interface avec la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) dans un délai de quinze jours ; porté à la connaissance du public sur le site internet de la commune et publié.

ARTICLE 5 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le

20 JUIN 2025

Le Maire,
Amapola VENTRON

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20250620-A_2025_037_E-AR
Date de réception en préfecture : 27/06/2025